



Mutuelle obligatoire transport routier

Par KHD87

bonjour,
je suis actuellement en cdi chauffeur routier
mon patron a du mettre en place la mutuelle des transports routiers (carcept)
j'ai reçu ma carte de mutuelle qui commence du 01-02 2013 au 31-12-2013
par contre sur ma feuille de paie de février on me retire la cotisation de janvier et de février
(avant j'avais une mutuelle plus avantageuse et moins chère, merci aux syndicats du transport)